

Dates des sessions des tests écrits et dates limites pour le dépôt des documents

DATE DES TESTS ÉCRITS	DATE LIMITE PAIEMENT FRAIS DE DOSSIER* (clôture des inscriptions)	DATE LIMITE DEPOT DES DOCUMENTS AU DOSSIER **
PARCOURS EXCELLENCE PAS DE TESTS ÉCRITS	8 JANVIER 2019	8 JANVIER 2019
TEST 1 : 23 FÉVRIER 2019	15 FÉVRIER 2019	05 MARS 2019
TEST 2 : 02 MARS 2019	22 FÉVRIER 2019	
TEST 3 : 16 MARS 2019	08 MARS 2019	16 AVRIL 2019
TEST 4 : 06 AVRIL 2019	29 MARS 2019	

* Les frais d'inscription de 50€ sont à régler avant de vous présenter au test (dernier délai 8 jours avant la date prévue du test pour lequel vous vous êtes inscrit).

**Vous avez la possibilité de vous présenter au test même si votre dossier est incomplet (vous n'avez pas encore déposé tous les documents) mais vous devez respecter les délais indiqués pour le dépôt de l'intégralité des documents



- Tout dossier incomplet aux dates indiquées sera ajourné
- Toute absence aux tests écrits devra faire l'objet d'un justificatif valable pour pouvoir participer à une autre session de tests (certificat médical ou arrêt de travail, convocation administrative, bulletin d'hospitalisation, deuil).
- Une seule inscription possible au test écrit pour la session de recrutement 2019. Si vous n'avez pas été rendu pré-admissible suite au passage du test écrit, les autres dates de test ne sont pas des sessions de rattrapage. Vous ne pourrez donc pas vous réinscrire pour la session de recrutement 2019.
- Candidat du parcours de l'Excellence : si votre dossier n'est pas retenu vous pourrez vous inscrire à l'une de nos sessions de tests écrits.
- Localisation du centre de test : Noisy le Grand (93) (détails complémentaires sur la convocation)
- Test sur une demi-journée : QCM en Mathématiques, Français et Anglais